

dans les lacs. D'autre part, les chantiers de constructions navales établis sur le rivage américain des grands lacs, désirent entreprendre la construction de vaisseaux de guerre pour la marine des Etats-Unis; enfin, on jugeait utile de mettre à profit l'atmosphère favorable créée par la conférence de Washington de 1921, sur la limitation des armements navals. La situation devenait telle que le gouvernement canadien craignait de se trouver dans la nécessité d'envoyer des vaisseaux armés dans les grands lacs.

A son retour, le premier ministre déclara que la perspective d'une entente, devant placer sur une base permanente le désarmement dans les grands lacs, était excellente.

**Convention commerciale entre le Canada et la France.**—Une convention commerciale fut signée par les représentants des gouvernements français et canadien, à Paris, le 15 septembre 1922. Les signataires de cette convention furent: Lord Hardinge, ambassadeur britannique en France, l'Hon. (maintenant Très-Honorable) W. S. Fielding, ministre des Finances du Canada et l'Hon. Ernest Lapointe, ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada, au nom du gouvernement canadien; enfin, M. Dior, ministre du Commerce, pour la France. Le nouveau traité remplace celui qui existait avant la guerre entre la France et le Canada. Le Canada accorde à la France la situation de la nation la plus favorisée; désormais, les produits français seront admis au Canada sous le tarif intermédiaire, qui est le plus favorable qui soit accordé aux pays étrangers; il offre à la France un meilleur débouché pour ses vins, ses automobiles, ses dentelles, ses modes et autres articles de luxe. Les exportations canadiennes en France y sont admises sur une base meilleure que l'ancienne. Le tarif minimum français est accordé à 128 articles canadiens et 326 autres articles bénéficient du tarif intermédiaire. Ces derniers sont admis en France sur le même pied que les marchandises des Etats-Unis entrant en France en vertu de la convention de 1921 entre ces deux pays.

**Troisième assemblée de la Ligue des Nations.**—La troisième assemblée de la Ligue des Nations s'ouvrit le 4 septembre 1922; sur les 51 nations qui y ont adhéré, 45 étaient représentées. L'Hon. (maintenant Très Hon.) W. S. Fielding, ministre des Finances, présidait la délégation canadienne. Les principaux sujets traités par l'assemblée furent: le désarmement et la situation critique de l'Autriche, due à l'inflation de la monnaie fiduciaire. Une main secourable fut tendue à l'Autriche par la Ligue, qui l'autorisa à emprunter 650,000,000 de couronnes-or, cet emprunt étant garanti par la France, l'Angleterre, l'Italie et la Tchéco-Slovaquie. La contribution du Canada au budget de la Ligue, pour 1923, fut ramenée de \$200,000 à \$150,000.

**Quatrième assemblée de la Ligue des Nations.**—La quatrième assemblée de la Ligue des Nations eut lieu à Genève, du 3 septembre au 1er octobre 1923, sous la présidence de M. Cosme de la Torriente. De nombreux problèmes internationaux fort importants furent soumis à la Ligue, notamment les assassinats commis à Janina en Epire, lesquels avaient amené une crise entre l'Italie et la Grèce. Le 12 septembre, l'Irlande fut admise au nombre des membres de la Ligue. La solution de la querelle entre l'Italie et la Grèce fut l'un des résultats les plus importants de cette session.

**Conférence impériale.**—Une conférence impériale eut lieu à Londres du premier octobre au 9 novembre 1923, sous la présidence de M. Stanley Baldwin, premier ministre de la Grande-Bretagne. Le Canada y fut représenté par le Très Hon. W. L. Mackenzie King, premier ministre, l'Hon. G. P. Graham, ministre des Chemins de fer et Canaux et Sir Lomer Gouin, ministre de la Justice.